

Gestion int gr e du Saint-Laurent : Cr ation de la table de concertation r gionale

Dossier de la r daction de H2o
December 2014

Le ministre du D veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, annonce la cr ation de la Table de concertation r gionale (TCR) de la zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montr al. La mise en place et la coordination de cette TCR seront assur es par le Comit  Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier gr ce   un soutien financier de 625 000 dollars pour les cinq prochaines ann es, accord  dans le cadre de la mise en  uvre de la gestion int gr e du Saint-Laurent.

"Les changements climatiques constituent de grands d fis en mati re de gestion des ressources en eau. Pour les relever, la collaboration des intervenants locaux et r gionaux est essentielle. Cette table de concertation r gionale permettra aux diff rents intervenants de se donner une vision commune et d'harmoniser leurs actions afin de mieux prot ger et valoriser la diversit  des ressources du fleuve que rec le la r gion du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montr al", a affirm  le ministre.

La Gestion int gr e du Saint-Laurent (GISL) est un processus permanent bas  sur la concertation de l'ensemble des d cideurs et des usagers pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important  cosyst me. Ce processus se concr tise par la mise sur pied progressive de 12 tables de concertation r gionales (TCR) couvrant tout le parcours du Saint-Laurent et par la tenue du Forum Saint-Laurent, qui regroupe, chaque ann e, les acteurs touch s par ces enjeux.   ce jour, quatre tables de concertation r gionales ont  t  cr  es, soit celles des r gions des  les-de-la-Madeleine, du sud de l'estuaire moyen, de Qu bec et du lac Saint-Pierre.

Le comit  ZIP

Jacques-Cartier travaillera en  troite collaboration avec le Comit  ZIP du Haut-Saint-Laurent, Acc s Fleuve/Comit  ZIP Ville-Marie et le Comit  ZIP des Seigneuries afin d' laborer, dans un maximum de cinq ans, un plan de gestion int gr e r gional (PGIR) repr sentatif des pr occupations et des priorit s d'action locales. Dans le cadre des travaux de la TCR, l'organisme devra assurer une repr sentation  quilibr e des divers utilisateurs et milieux int ress s, de concert avec ces trois organismes. Le traitement des eaux us es, les zones inondables, la r habilitation des bandes riveraines, la conservation des milieux humides et la protection des sources d'eau potable font partie des enjeux susceptibles d' tre abord s. Nul doute que les cons quences des changements climatiques et la n cessit  d' tablir des pistes d'adaptation animeront aussi les discussions de cette table de concertation r gionale.

Environnement Qu bec - 05-12-2014